

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 31 MARS 2020**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trente-et-unième jour du mois de mars deux mille vingt, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par le virus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, la séance du comité administratif se tient avec des personnes présentes physiquement et en visioconférence.

Étaient présents :

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville (visioconférence), M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu (visioconférence) et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville (visioconférence) et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre (visioconférence).

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste (visioconférence), et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1940-03-20 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1941-03-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 mars 2020, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Modifications**

A) **Règlement 562**

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, mentionne que la demande de modification de la plaine inondable sollicitée par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le lot 4 549 339 situé sur la rue Bachand a fait l'objet d'une pré-analyse par la direction régionale du MELCC. Il semble que d'un point de vue administratif, la demande ne soit pas acceptable à cause de l'existence de la ZIS.

Les membres du comité administratif demandent que le processus d'adoption se poursuive puisque tous les éléments du dossier démontrant l'exclusion de la plaine inondable de ce lot sont présents. En conséquence, l'avis de motion, l'adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme sont recommandés.

Par ailleurs, la nomination des membres de la commission de consultation est également recommandée. Les procédures de consultation sont toutefois modifiées suivant l'arrêt ministériel 2020-008 du 22 mars 2020. À cet effet, les membres du conseil devront entériner une résolution pour déclarer le dossier prioritaire et faire cheminer le projet par appel de commentaires en substitution de la session de consultation publique.

B) **Règlement 556**

B.1 **Rapport de consultation publique**

Le directeur général dépose le rapport de consultation publique tenue le 11 mars 2020 relativement au projet de règlement 556 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. En l'occurrence, personne ne s'y est présenté.

B.2 **Adoption du règlement**

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le règlement 556 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à une dérogation en zone inondable pour des travaux de pavage des 39^e et 57^e avenues à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

B.3 **Adoption du document indiquant la nature des modifications**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 556.

C) **Règlement 559**

C.1 **Rapport de consultation publique**

Le directeur général dépose le rapport de consultation publique tenue le 11 mars 2020 relativement au projet de règlement 559 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. En l'occurrence, personne ne s'y est présenté.

C.2 **Adoption du règlement**

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le règlement 559 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à une dérogation en zone inondable pour des travaux de pavage sur les rues Bossuet, Garand, Dubois et Vaughan à Saint-Jean-sur-Richelieu. Il est mentionné que la direction régionale du MELCC exige l'obtention d'un plan très précis, lequel se retrouve de

toute façon à la demande de certificat d'autorisation (CA). Considérant que ce plan peut changer suivant les demandes du MELCC dans le cadre d'émission du CA, il est proposé de libeller le règlement de sorte à faire référence au certificat d'autorisation à être émis par le Ministère. À noter que si ce dernier tient absolument à obtenir un plan très précis des travaux et n'approuve pas le règlement 559 pour ce seul motif, un délai de 60 jours supplémentaires devra encourir, ce qui pourrait retarder la réalisation des travaux de pavage préconisés par la Ville. À suivre.

C.3 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 559.

1.2 Urbanisme - Divers

1.2.1 PRMHH - UPA Montérégie

Le directeur général soumet que les représentants de l'UPA Montérégie souhaitent siéger au sein des comités technique et politique dans le cadre de la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). À cet effet, les membres du comité administratif mentionnent que les représentants de l'UPA Haut-Richelieu siègent déjà au sein de ces comités et qu'ils représentent très bien les intérêts du monde agricole du Haut-Richelieu. L'opinion du président de l'UPA Haut-Richelieu sera sollicitée. Toute orientation est suspendue jusqu'à l'obtention du résultat des échanges à intervenir.

1.2.2 UPA Haut-Richelieu vs Bandes riveraines et plaines inondables

Le directeur général dépose deux résolutions transmises par l'UPA Haut-Richelieu dont l'une encourage les municipalités à être vigilantes pour le respect des bandes riveraines en milieu urbain et sensibilise à l'application d'une distance minimum d'un mètre en haut du talus. Une deuxième résolution concerne la reconnaissance du droit de cultiver en secteur de plaines inondables endigué.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 CERH - Demande d'aide financière

Les membres du comité administratif reportent toute décision quant à la demande d'aide financière de 20 000\$ pour l'achat d'un camion réfrigéré par le Centre d'entraide régional d'Henryville pour le projet Fruigumes. À cet effet, il est demandé que les représentants de l'organisme soient à nouveau rencontrés et ce, en présence de la directrice générale, Mme France Larocque.

2.2 FDT - Reddition de compte et rapport d'activités 2019-2020

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du rapport d'activités 2019-2020 du Fonds de développement des territoires (FDT) de même que sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2.3 Projet d'amélioration du réseau cyclable Phase II - Services d'ingénierie

Les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'un contrat à la firme FNX-Innov inc. pour un montant maximum de 25 000\$, taxes incluses, dans le cadre de l'amélioration du réseau cyclable La Montérégienne, Phase II.

2.4 COVID-19 - Impacts et mesures

2.4.1 Comité d'urgence économique (CUE)

Le directeur général soumet qu'un comité d'urgence a été constitué avec les 3 députés provinciaux, 2 députés fédéraux, des représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, NexDev, la Corporation du Fort St-Jean, Tourisme Haut-Richelieu, la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu. Ce comité se réunit en conférence téléphonique depuis 3 semaines et planifie l'aide aux entreprises, commerces de même qu'à l'industrie touristique. Des sommes de 700 000\$ provenant du FLI et 250 000\$ de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le volet commercial sont disponibles. Ces fonds interviennent en 3^e ligne, privilégiant le recours préalable aux institutions financières et aux deux paliers de gouvernement.

2.4.2 FLI

A) Moratoire

Le directeur général soumet que le gouvernement du Québec, avait autorisé un moratoire en capital et intérêts de 3 mois. Ce délai a été prolongé à 6 mois en conséquence, il est recommandé d'entériner une résolution à cet effet. Le directeur général mentionne qu'une lettre sera transmise à chacun des emprunteurs. À noter que le cumul des intérêts est maintenu et que chaque prêt est prolongé de 6 mois.

B) FLI - Fonds de roulement

Le comité administratif recommande d'informer le Conseil économique Haut-Richelieu/NexDev que dans le cadre de l'octroi d'une aide financière pour un fonds de roulement dû aux pertes générées par la pandémie, cette aide financière est plafonnée à 20 000\$ par entreprise.

2.4.3 Fonds supplémentaires potentiels

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun, pour l'instant, d'ajouter toute somme supplémentaire au 700 000\$ du FLI, préférant analyser le volume de demandes et la durée du confinement.

2.4.4 Guichet unique

Le directeur général informe qu'un guichet unique a été constitué pour que les entreprises des trois secteurs économiques clés de la région soit, le tourisme, le commercial et l'industriel, réfèrent au site Web de NexDev et à un seul numéro de téléphone, soit le 450-359-9999 à partir duquel il y a une répartition en personne au secteur concerné.

2.4.5 Campagne d'encouragement

Le directeur général soumet que les trois députés provinciaux, deux députés fédéraux, le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et le préfet de la MRC contribuent à une campagne d'encouragement « Ça va bien aller » via la station radiophonique Boom FM. Des frais minimes sont à envisager.

APARTÉ Services de la Sûreté du Québec

M. Martin Thibert demande à ce qu'une résolution de félicitations envers la SQ soit entérinée lors de la séance régulière du 8 avril 2020 relativement à leurs interventions dans le cadre de la pandémie COVID-19.

2.5 Convention d'aide financière MIDI-MRC

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) une prolongation de 6 mois de l'entente conclue dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.

2.6 Politique culturelle du Haut-Richelieu - Mandat

La Politique culturelle du Haut-Richelieu n'ayant pas été révisée depuis 10 ans, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à mandater le Comité culturel Haut-Richelieu pour procéder aux travaux requis puisqu'il détient une grande expertise et la connaissance fine du milieu. À cet effet, une aide financière d'un maximum de 15 000\$ est envisagée, laquelle sera puisée à même l'enveloppe de l'Entente de développement culturel conclue avec le MCC.

3.0 ÉVALUATION

3.1 Ordre des évaluateurs agréés du Québec - Responsabilité professionnelle

1942-03-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu confirme à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec que M. Luc Beaudoin, évaluateur agréé, est à son service de façon exclusive et que la MRC se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute qui pourrait être commise par ce dernier dans l'exercice de sa profession.

ADOPTÉE

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Règlement 560 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 560 modifiant le règlement 221 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'élimination des déchets. Le règlement fixe à 2.5% le taux d'intérêts appliqué au droit de retour.

4.2 Règlement 561 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 561 modifiant le règlement 222 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'enlèvement des déchets. Le règlement fixe à 2.5% le taux d'intérêts appliqué au droit de retour.

4.3 UPA Haut-Richelieu - Plastiques agricoles et valorisation

Le directeur général informe de la participation de l'UPA Haut-Richelieu à un projet pilote à l'échelle montréalaise sur la récupération des plastiques agricoles. De même, une résolution concernant l'appui au projet de valorisation de compost de Compo-Haut-Richelieu inc. est déposée.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

CAPV2020-03-03

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 avril prochain.

5.1.2 Rapport financier 2019 et rapport du vérificateur externe

Le directeur général soumet que M. Robert Arbour, CPA auditeur, CA, de la firme MBBA s.e.n.c.r.l présentera le rapport financier 2019 par visioconférence préalablement à la séance régulière du 8 avril prochain. Les membres du comité administratif demandent qu'une période de 30 minutes soit accordée à M. Arbour.

Le directeur général soumet que le projet de rapport financier sera transmis aux membres du conseil le plus tôt possible compte tenu des circonstances de la COVID-19. Le directeur général soumet qu'en vertu du Code municipal, le conseil prend acte du dépôt du rapport financier.

5.2 Divers

5.2.1 Procès-verbal non adopté

Le directeur général soumet que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2020 n'ayant pas été adopté, les résolutions sont toutefois exécutoires et valides.

5.2.2 Programme Emplois d'été Canada

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults afin que le gouvernement du Canada finance les municipalités à 100% dans le cadre du Programme Emplois d'été puisqu'il en est ainsi pour les OBNL.

5.2.3 Séance ordinaire du 8 avril 2020

Considérant l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, la séance ordinaire du 8 avril 2020 se tiendra à huis clos et les membres du conseil pourront y participer physiquement, par conférence téléphonique ou par visioconférence (Zoom).

6.0 COURS D'EAU

6.1 Ruisseau Hazen, branche 39 - Saint-Jean-sur-Richelieu

6.1.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 39 du ruisseau Hazen située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

6.1.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation JRD en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 39 du ruisseau Hazen pour un montant maximum de 48 584,00\$, taxes en sus.

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2020-03-03

9.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1943-03-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 31 mars 2020.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier